

Un ordre du jour bien confus

Date : 16 décembre 2015

Le site internet du département d'Ille-et-Vilaine a été mis-à-jour ce 16 décembre 2015 pour informer les habitants, en particulier ceux qui souhaitent assister à la session de l'assemblée départementale de ces 17 et 18 décembre 2015, des principales questions qui y seront débattues.

Il est notamment indiqué que seront présentés les « rapports d'activité d'organismes satellites du département » : SADIV, Comité départemental du tourisme, IDEA35, Centre départemental de l'enfance, SDIS, Jeune à Travers le Monde, Illevia.

Or, à l'exception de ce qui concerne la SADIV, aucun de ces rapports n'est prévu à l'ordre du jour de la réunion qui est proposé en téléchargement le même jour sur la même page, tandis qu'à contrario il est prévu d'examiner en leur lieu et place les rapports d'activité 2014 de la SAFER, de Rennes Cité Média, de la SEMAEB, de la SABEMEN, de la SEML Espace Entreprise du Pays de Fougères, ainsi que de la SEM Brocéliande Fret entreprise.

Je n'allais pas jusqu'à espérer que dès demain après-midi et après-demain matin le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine diffuse ses débats en direct et en replay, mais comment peut-on apprécier l'intérêt d'assister aux échanges quand les informations sont aussi fantaisistes ?...

Et puis d'abord, quelle est la bonne information ? Je pose la question...

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

